

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 10 MARS 2022**

**DELIBERATION N°2022.00076**

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A FNE ET LPO LOIRE POUR L'ANNEE 2022**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 04 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 58

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,  
M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY,  
M. Bernard BONNET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,  
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER,  
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE,  
M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS,  
M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET,  
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET,  
M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Pascal GONON,  
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Christian JOUVE,  
M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH,  
M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN,  
M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT,  
Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,  
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. Guy FRANCON,  
M. François DRIOL donne pouvoir à M. Bernard BONNET,  
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Jérôme GABIAUD,  
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,  
M. Yves LECOCQ donne pouvoir à M. Daniel TORGUES,  
M. Jean-Marc THELISSON donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON

**RECU EN PREFECTURE**

Le 18 mars 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20220310-D20220007610

DATE D’AFFICHAGE :18 mars 2022

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Vincent BONY, M. Michel GANDILHON,  
M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT,  
M. Julien LUYA, M. Yves MORAND, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
M. Gérard TARDY

**Secrétaire de Séance :**

Mme Siham LABICH

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 10 MARS 2022**

### **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A FNE ET LPO LOIRE POUR L'ANNEE 2022**

Saint-Etienne Métropole s'est engagée dans l'élaboration d'une stratégie métropolitaine de prise en compte de la biodiversité et des trames vertes & bleues dans l'ensemble de ces compétences. A ce titre, elle souhaite valoriser et donner une plus forte visibilité aux partenariats qu'elle a depuis longtemps avec les acteurs associatifs de protection de la nature présents sur son territoire que sont FNE et LPO, en tant qu'acteurs incontournables pour la connaissance acquise de la biodiversité locale, et des accompagnements réalisés auprès des collectivités en matière d'enjeux pédagogiques ou d'intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagement ou de restauration des milieux naturels ou de la nature en ville.

Considérant que la délibération votée par le Bureau métropolitain du 10/06/2021 référencée 2021.00220 a acté l'intérêt de s'entourer des compétences de ces associations (FNE Loire et LPO AURA section Loire) pour une durée de trois ans (2021-22-23). La présente délibération vise à définir les actions spécifiques de l'année et les montants financiers.

#### **1- L'association FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT (FNE)**

FNE Loire est agréée par les Ministères de l'Ecologie et du Développement Durable, de l'Education Nationale et par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DDCS). Elle fédère une vingtaine d'associations du département.

La fédération joue un rôle essentiel d'information et sensibilisation auprès de tous les publics.

FNE Loire dispose d'une capacité d'expertise du fait de l'existence de ces réseaux et de leur animation. Elle est de ce fait un partenaire de Saint-Etienne Métropole depuis sa création.

Pour FNE : deux axes d'intervention sont retenus pour l'année 2022 :

Axe 1- Sensibilisation de tous les publics à l'écocitoyenneté et à la transition écologique des territoires

Axe 2- La connaissance et la sensibilisation aux enjeux de la biodiversité du territoire

Une convention de partenariat décrit les actions et projets développés par FNE et soutenus par la Métropole.

Compte tenu de l'intérêt communautaire des actions initiées par l'association ci-dessus décrites, Saint-Etienne Métropole propose de subventionner la FNE Loire à hauteur de 46 800 € pour 2022.

## **2- La Ligue pour la protection des Oiseaux (LPO)**

La Ligue pour la protection des oiseaux LPO est la première association de protection de la nature en France avec plus de 45 000 adhérents, elle s'appuie sur un réseau national dynamique et structuré par des délégations régionales et départementales telle que celle de la Loire. La LPO est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique. Ses objectifs sont la protection, la sauvegarde et la valorisation des oiseaux et de leurs milieux naturels.

Pour LPO : trois axes d'intervention sont retenus pour l'année 2022 :

Axe 1 – Accompagner les collectivités pour une meilleure prise en compte de la Biodiversité dans les politiques publiques

Axe 2 – Mieux connaître et valoriser la biodiversité locale

Axe 3 – Sensibilisation de tous les publics à l'écocitoyenneté et à la transition écologique

Compte tenu de l'intérêt communautaire des actions initiées par l'association ci-dessus décrites, Saint-Etienne Métropole propose de subventionner la LPO à hauteur de 26 800 € pour 2021.

## **3 – Actions communes réalisées par la FNE et la LPO**

De par leur expertise et leur connaissance des enjeux territoriaux, FNE et la LPO contribueront à définir la stratégie métropolitaine BIODIVERSITE et sa diffusion ainsi qu'aux outils développés dans cadre du plan de formation interne à destination des agents. Cette dynamique de prise en compte de la biodiversité dans les compétences et pratiques métropolitaines engendre de la pédagogie et un changement de regard pour faire évoluer le niveau d'acceptabilité.

Ces actions communes seront réalisées dans le cadre des enveloppes financières citées précédemment.

### **Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **autorise le versement de ces subventions aux associations suivantes pour un montant de 46 800 euros à la FNE Loire, et pour un montant de 26 800 euros à la LPO AURA section Loire pour l'année 2022,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention correspondante ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 6281 de l'exercice 2022 selon le détail ci-dessous :**
  - **pour FNE : section fonctionnement (6281) au budget développement durable & énergies pour un montant de 43 000 € au budget Assainissement, rivières pour un montant de 3 800 €,**

- pour LPO : section fonctionnement (6281) au budget développement durable & énergies pour un montant de 13 000 €, au budget voirie 10 000 € au budget rivières pour un montant de 3 800 €.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU